

GRILLE DES TARIFS DE COTISATION MEMBRE RELÈVE

Une année de membership à l'ADISQ débute le 1er février et se termine le 31 janvier de l'année suivante.

Dans le cas de nouvelles adhésions, le tarif s'applique en fonction du nombre de mois restants à la période de cotisation annuelle régulière.

Par contre, si l'adhésion se fait entre le 1er juillet et le 31 janvier, vous avez deux possibilités :

- une cotisation de 12 mois, rétroactive au 1er février de l'année courante sera exigée;
- ou une cotisation couvrant le nombre de mois qu'il reste à l'année de cotisation régulière plus la cotisation de l'année suivante seront exigées.

Veillez noter que le montant de la cotisation est révisé le 1er février de chaque année.

TYPE DE MEMBRE	RELÈVE		PÉRIODE DE COTISATION	
Inscription entre :	Avant taxes	TPS/TVQ incl.	Durée	Échéance
le 1er et le 31 janvier 2019	330.00	379.42	13 mois	2020-01-31
le 1 ^{er} et le 28 février	310.00	356.42	12 mois	2020-01-31
le 1 ^{er} et le 31 mars	284.16	326.71	11 mois	2020-01-31
le 1 ^{er} et le 30 avril	258.33	297.01	10 mois	2020-01-31
le 1 ^{er} et le 31 mai	232.50	267.32	9 mois	2020-01-31
le 1 ^{er} et le 30 juin 2019	206.66	237.61	8 mois	2020-01-31
le 1 ^{er} et le 31 juillet 2019	490.83	564.33	19 mois	2021-01-31
*le 1 ^{er} et le 31 août	464.99	534.62	18 mois	2021-01-31
le 1 ^{er} et le 30 septembre	439.16	504.92	17 mois	2021-01-31
le 1 ^{er} et le 31 octobre	413.33	475.23	16 mois	2021-01-31
le 1 ^{er} et le 30 novembre	387.50	445.53	15 mois	2021-01-31
le 1 ^{er} et le 31 décembre	361.66	415.82	14 mois	2021-01-31
le 1er et le 31 janvier 2020	335.83	386.12	13 mois	2021-01-31

